



SOMMAIRE ET MODE D'EMPLOI du projet de PLUi arrêté

Version pour arrêt en conseil communautaire le 11/12/2025



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal

steuñv lec'hel ar c'hêraozañ
etre-kumunel

SOMMAIRE

I. DE QUOI EST COMPOSE LE PROJET DE PLUI ARRETE ? 3

A/ DANS LES GRANDES LIGNES 3

B/ SOMMAIRE DETAILLE 4

II. COMMENT LIRE LE PROJET DE PLUI ARRETE ? 7

A/ LA MANIERE DONT IL EST STRUCTURE : 7

B/ LIRE LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE APPLICABLE A LA PARCELLE : 8

I. DE QUOI EST COMPOSÉ LE PROJET DE PLUI ARRÊTÉ ?

A/ Dans les grandes lignes

Le dossier du projet de PLUi arrêté comprend 4 grandes parties :

1. RAPPORT DE PRESENTATION

- ① Il s'agit du **diagnostic** du territoire : un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

2. PADD

- ① Il s'agit du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** : une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire pour la période 2021-2034

3. OAP_

REGLEMENT_ECRIT_ET_GRAPHIQUE

- ① Il s'agit de la traduction réglementaire comprenant les **plans de zonage** avec les **prescriptions**, les **plans thématiques**, le **règlement écrit**, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**) sectorielles d'aménagement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**) **thématiques** (« intensification », « patrimoine », « insertion architecturale et paysagère », « énergie, climat et continuité écologique » et « coloration »).

4. ANNEXES

- ① Il s'agit des **servitudes d'utilité publique** affectant l'utilisation du sol et les documents informatifs

B/ Sommaire détaillé

En détail, le dossier de projet de PLUi arrêté est structuré ainsi :

sommaire_et_mode_emploi.pdf

1.RAPPORT DE PRESENTATION

1.0 LIVRET 0 RESUME NON TECHNIQUE

0.1_Résumé_non_technique

1.1 LIVRET 1 DIAGNOSTIC

1.1.1_DIAGNOSTIC.pdf

1.1.2_Annexe_analyse_consommation_d'espace.pdf

1.1.3_Annexe_referentiel_foncier.pdf

1.1.3_Annexe_referentiel_foncier_ZAE.pdf

1.1.4_Annexe_diagnostic_habitat.pdf

1.2 LIVRET 2 ETAT INITIAL DE L ENVIRONNEMENT

1.2_ETAT_INITIAL_DE_L_ENVIRONNEMENT.pdf

1.3 LIVRET 3 JUSTIFICATION DES CHOIX

1.3.1_Justification_choix.pdf

1.3.2_Annexe_justification_STECAL_et_secteurs_specifiques_communes_littorales.pdf

1.3.3_Annexe_dossier_cdnps.pdf

1.3.4_Annexe_liste_zone_protection_archeologie.pdf

1.3.5_Annexe_tableau_emplacement_reserve.pdf

1.4 LIVRET 4 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1.4.1_EVALUATION_ENVIRONNEMENTALE.pdf

1.4.2_EVALUATION_ENVIRONNEMENTALE_ANNEXE_ETUDE_CAPACITAIRE.pdf

1.4.3_EVALUATION_ENVIRONNEMENTALE_ANNEXE_ENVIROSCORE.pdf

2.PADD

2.PADD.pdf

3. OAP_

REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE

3.a REGLEMENT ECRIT

3.a_Reglement_ecrit.pdf

3.b REGLEMENT GRAPHIQUE

3.b.1 PLANS ZONAGE

① Contient un index des plans de zonage nommé : 3.b.1_Zonage_Index.pdf

① Contient 55 plans AO à l'échelle 1/5000^e nommés de la manière suivante :

3.b.1_Zonage_plan_no[XX]_Echelle_5000e_[NOM_COMMUNE].pdf

3.b.2 PLANS THEMATIQUES

3.b.2.1_plan_thematique_ARZANO.pdf

3.b.2.2_plan_thematique_BANNALEC.pdf

3.b.2.3_plan_thematique_BAYE.pdf

3.b.2.4_plan_thematique_CLOHARS-CARNOET.pdf

3.b.2.5_plan_thematique_GUILLIGOMARCH.pdf

3.b.2.6_plan_thematique_LE TREVOUX.pdf

3.b.2.7_plan_thematique_LOCUNOLE.pdf

3.b.2.8_plan_thematique_MELLAC.pdf

3.b.2.9_plan_thematique_MOELAN-SUR-MER.pdf

3.b.2.10_plan_thematique_QUERRIEN.pdf

3.b.2.11_plan_thematique_QUIMPERLE.pdf

3.b.2.12_plan_thematique_REDENE.pdf

3.b.2.13_plan_thematique_RIEC-SUR-BELON.pdf
3.b.2.14_plan_thematique_SAIN'T-THURIEN.pdf
3.b.2.15_plan_thematique_SCAER.pdf
3.b.2.16_plan_thematique_TREMEVEN.pdf

3.c. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

3.c.1. OAP sectorielles d'aménagement livret 1_a_3

3.c.1.1_OAP_Livret_1_Introduction_Cadre_commun
3.c.1.2_OAP_Livret_2_OAP_Habitat
3.c.1.3_OAP_Livret_3_OAP_Economiques_Equipements_Touristiques

3.c.2. OAP thématiques livret 4_a_8

3.c.2.1_OAP_thematique_Livret_4_intensification
3.c.2.2_OAP_thematique_Livret_5_patrimoine
3.c.2.3_OAP_thematique_Livret_6_insertion_architecturale_et_paysagère
3.c.2.4_OAP_thematique_Livret_7_énergie_climat_et_continuités_écologiques
3.c.2.5_OAP_thematique_Livret_8_coloration

3.d. ANNEXES REGLEMENT INVENTAIRES

3.d.1_annexe_arbre_remarquable.pdf
① Contient 9 fichiers PDF nommés de la manière suivante : 3.d.1_annexe_arbre_remarquable_[NOM COMMUNE].pdf
3.d.2_annexe_changement_destination.pdf
① Contient 1 fichier pdf nommé 3.d.2_annexe_introduction_changement_destination
① Contient 16 fichiers PDF nommés de la manière suivante : 3.d.2_annexe_changement_destination_[NOM COMMUNE].pdf
3.d.3_annexe_patrimoine
① Contient 16 fichiers PDF nommés de la manière suivante : 3.d.3_annexe_patrimoine_[NOM COMMUNE].pdf

4. ANNEXES

4.1. SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

① Contient la liste des SUP et 12 plans AO à l'échelle 1/10000^e nommés de la manière suivante :
4.1_SUP_plan_no[XX]_Echelle_10000e

4.2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

① Contient 12 plans AO à l'échelle 1/10000^e nommés de la manière suivante : 4.2 Droit de préemption_10000eme_Plan_n[XX].pdf
et les délibérations relatives au droit de préemption urbain

4.3. ANNEXES SANITAIRES

4.3.1. NOTICE

4.3.1_notice_annexe_sanitaire.pdf

4.3.2. ASSAINISSEMENT EU

4.3.2. AS EU ANC

① Contient 16 plans d'aptitude du sol à l'assainissement non collectif (ANC) nommés de la manière suivante :
[NOM_COMMUNE]_AS_plan_aptitude_ANC et un rapport explicatif

4.3.2. AS EU collectif

① Contient 16 plans de réseaux EU (eaux usées) nommé de la manière suivante : [NOM_COMMUNE]_AS_plan_reseau_eu
① Contient 8 plans indépendants de zonage EU nommé de la manière suivante : [NOM_COMMUNE]_AS_plan_zonage_eu
① Contient 11 rapports divers

4.3.3. ASSAINISSEMENT EP

4.3.3.1. AS EP PLANS RESEAUX EP

① Contient 16 plans indépendants de réseaux EP (eaux pluviales) nommés de la manière suivante :
[NOM_COMMUNE]_as_plan_reseau_ep

4.3.3.2. AS EP ZONAGE EP Règlement

① Contient le règlement du zonage pluvial

4.3.3.3. AS EP ZONAGE EP Volet qualitatif

① Contient 16 plans de zonage pluvial – volet qualitatif nommés de la manière suivante :
QC_ZonageEP_Qualitatif_[NOM_COMMUNE]

4.3.3.4. AS EP ZONAGE EP Volet quantitatif

① Contient 16 plans de zonage pluvial – volet quantitatif nommés de la manière suivante :
QC_ZonageEP_Quantitatif_[NOM_COMMUNE]

4.3.4_CARTES_AEP

① Contient 16 plans de réseaux AEP (Alimentation en Eau Potable) nommés de la manière suivante : [NOM_COMMUNE]_AS_Plan_reseau_AEP

4.4_PRESOMPTION_DE_SITES_ARCHEOLOGIQUES

① Contient 12 plans AO à l'échelle 1/10000^e nommés de la manière suivante : 4.4 Sites archéologiques_10000eme_Plan_n[XX].pdf

4.5_TA

① Contient les délibérations communales liées à la taxe d'aménagement

4.6_PAC

① Contient le porté à connaissance de l'État

4.7_DIAGNOSTIC_AGRICOLE

① Contient le rapport du diagnostic agricole

4.8_REGLEMENT_DE_COLLECTE

① Contient l'arrêté du règlement de collecte

4.9_RISQUES_ET_NUISANCES

① Contient 12 plans AO à l'échelle 1/10000^e nommés de la manière suivante : 4.9_Risques_10000eme_Plan_no[XX].pdf

① Concernant les nuisances, contient 1 plan AO à l'échelle 1/10000^e nommé de la manière suivante : 4.9_plan_nuisances.pdf

① Contient le plan et le règlement du PPRI de Quimperlé et Tréméven

4.9_notice_risque_technologique.pdf

4.9.Notice_zones_exposees_risque_submersion_marine.pdf

4.9.Risques_Nuisances_arrete_camping.pdf

4.9.Risques_Nuisances_arrete_localisation_SIS.pdf

4.9.Risques_Nuisances_arrete_nuisances_sonores.pdf

4.10_DELIBERATIONS

① Contient toutes les délibérations associées à la procédure d'élaboration du PLUi

4.11_CAPTAGE_D_EAU

① Contient un fichier pdf nommé « 4.11.arretes_captage_eau.pdf » comprenant les arrêtés et plans associés des périmètres de captage d'eau du territoire

4.12_SPR

① Contient les plans et rapports des SPR de Quimperlé, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët

4.13_LOI_BARNIER

① Contient le dossier de demande de dérogation à la loi Barnier concernant le secteur de Kerhor – Trélivalaire à Quimperlé

4.14_REGLEMENT_LOCAL_DE_PUBLICITE_INTERCOMMUNAL

1.RAPPORT_PRESENTATION

1.RAPPORT_DE_PRESENTATION

2.REGLEMENT

2.REGLEMENT

3.ANNEXES

3.0.ANNEXES_SOMMAIRE

3.1.PLAN_DE_ZONAGE_GLOBAL

3.2.PLAN_DE_ZONAGE_PAR_COMMUNE

3.3.ARRETES_LIMITES_AGGLOMERATIONS

3.4.PLAN_PAR_COMMUNE_LIMITES_AGGLOMERATIONS

4.15_PDA

01.Kerancordonner

① Contient le dossier de proposition du PDA, l'avis de la commune de Moëlan-sur-Mer et l'avis de Quimperlé Communauté

02.Menhir_Mentoul

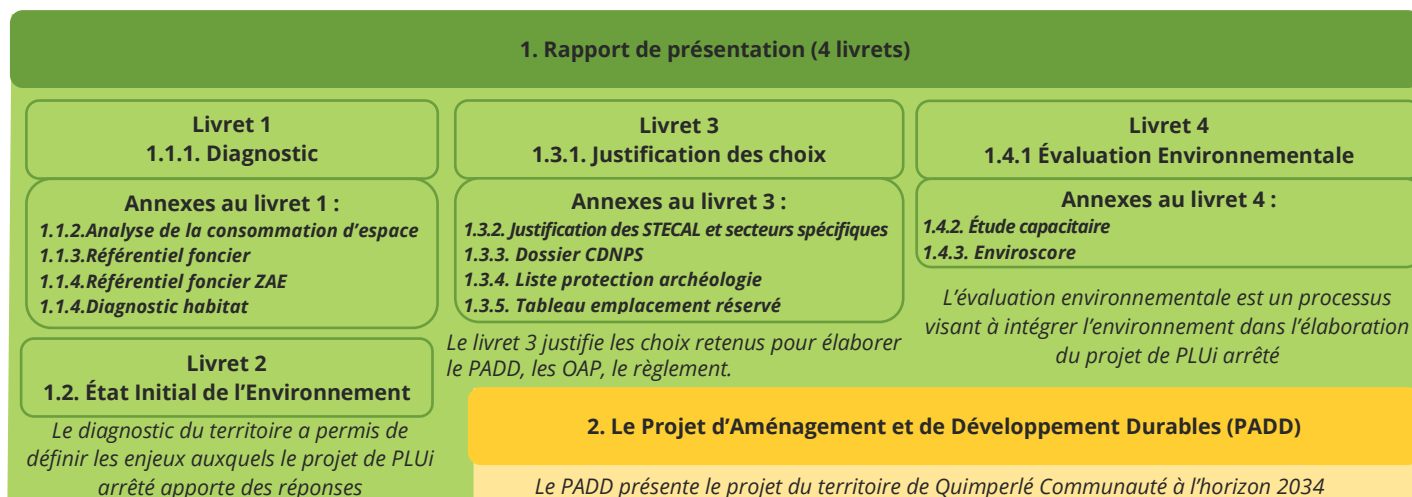
① Contient le dossier de proposition du PDA, l'avis de la commune de Moëlan-sur-Mer et l'avis de Quimperlé Communauté

03.Mescleo

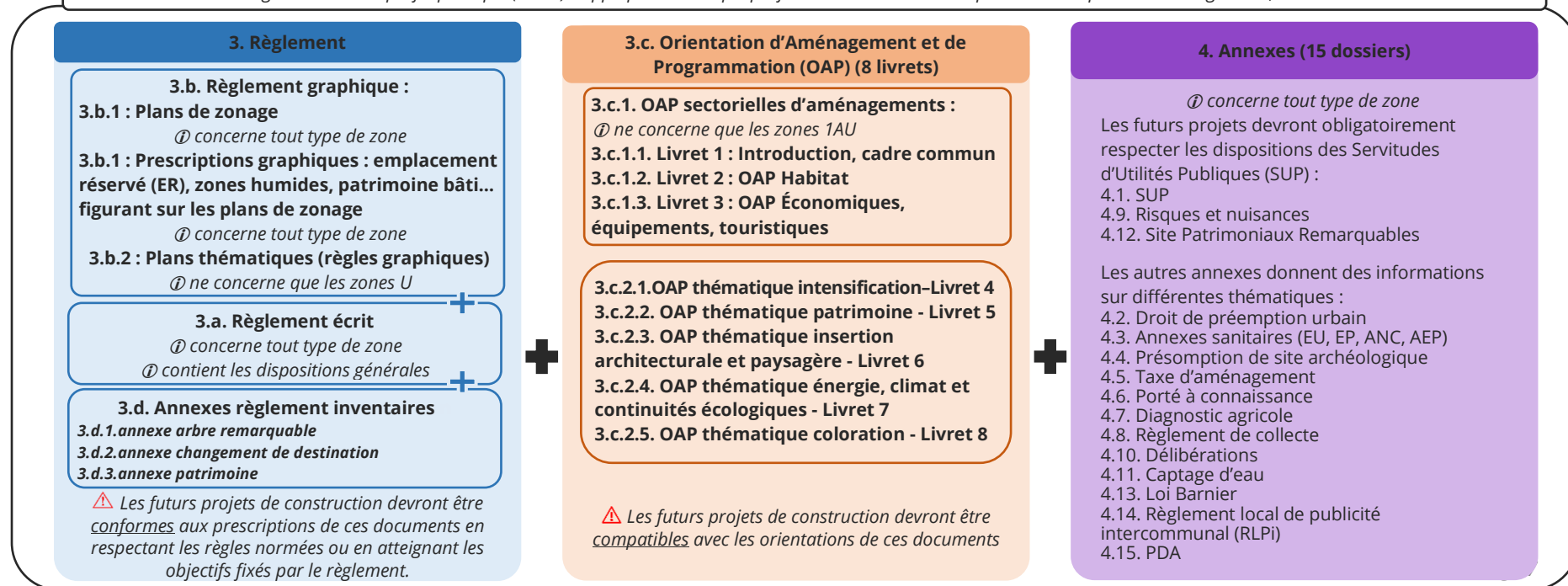
① Contient le dossier de proposition du PDA, l'avis de la commune de Moëlan-sur-Mer et l'avis de Quimperlé Communauté

II.COMMENT LIRE LE PROJET DE PLUI ARRETE ?

A/ La manière dont il est structuré :



La traduction réglementaire du projet politique (PADD) s'appliquera à chaque projet de construction en respectant les dispositions du règlement, des OAP et des annexes :



B/ Lire la traduction réglementaire applicable à la parcelle :

Je repère la parcelle – Pièce 3.b.1

Il peut y avoir plusieurs plans PDF par commune. Pour vous aider, vous pouvez ouvrir le plan nommé « 3.b.1_Zonage_Index.pdf » qui sert à situer quel secteur du territoire est couvert par quel numéro de plan.



Je repère le zonage – Pièce 3.b.1

Le **zonage** apparaît en aplat de couleur.

Le code de l'urbanisme prévoit 4 types de zone : urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) et naturelle (N)

Sur le PLUi de Quimperlé Communauté, on trouve :

- ⇒ 1 seul type de zone U
- ⇒ 1 type de zone AU
- ⇒ 11 types de zone A
- ⇒ 22 types de zone N

① Les futurs projets de construction devront être conformes au zonage.



Je repère les prescriptions graphiques – Pièce 3.b.1

Les **prescriptions** apparaissent en trames de motifs et de couleurs différentes venant se superposer au zonage.

Sur le PLUi de Quimperlé Communauté, on trouve une vingtaine de types de prescriptions

- ⇒ Je consulte le **règlement écrit** pour connaître les règles associées aux prescriptions (pièce 3.a)

① Les futurs projets de construction devront être conformes aux prescriptions graphiques.



Selon le classement de la parcelle :

	⇒	Je consulte les 5 plans thématiques (règles graphiques) ① Les futurs projets de construction devront être <u>conformes</u> avec les dispositions du règlement	Pièce 3.b.2
Classement en zone U ?	⇒	Je consulte le règlement écrit ① Les futurs projets de construction devront être <u>conformes</u> avec les dispositions du règlement	Pièce 3.a.
	⇒	Si concerné par l' OAP thématique intensification , je consulte le livret n°4 des OAP thématiques ① Les futurs projets de construction devront être <u>compatibles</u> avec les OAP	Pièce 3.c.2.1 Livret 5
	⇒	Je consulte le livret 1 des OAP sectorielle d'aménagement : Cadre commun	Pièce 3.c.1.1 Livret 1
Classement en zone 1AU ?	⇒	Je consulte les livrets 2 à 3 des OAP sectorielle d'aménagement ① Les futurs projets de construction devront être <u>compatibles</u> avec les OAP ① La zone 1AU peut se trouver dans les livrets habitat (n°2) ou dans le livret économique, équipement, touristique (n°3)	Pièce 3.c.1 Livrets 2 à 3
	⇒	Je consulte les dispositions générales du règlement écrit	Pièce 3.a.
Classement en zone 2AU ?	⇒	Je consulte le règlement écrit ① Les futurs projets de construction devront être <u>conformes</u> avec les dispositions du règlement	Pièce 3.a.
Classement en zone A ou A_{indiqué} ?	⇒	Je consulte le règlement écrit ① Les futurs projets de construction devront être <u>conformes</u> avec les dispositions du règlement	Pièce 3.a.
Classement en zone N ou N_{indiqué} ?	⇒	Je consulte le règlement écrit ① Les futurs projets de construction devront être <u>conformes</u> avec les dispositions du règlement	Pièce 3.a.



Je prends connaissance des OAP thématiques – Pièces 3.c.2

- ⇒ OAP thématique « Patrimoine » qui s'applique aux bâtis repérés sur les plans de zonage – Pièce 3.c.2.2. Livret 5
- ⇒ OAP thématique « Insertion architecturale et paysagère des constructions », « énergie, climat et continuité écologique » et « coloration » qui s'applique à tout projet de construction ou d'aménagement - Pièce 3.c.2.3 Livret 6 - 3.c.2.4 Livret 7 - 3.c.2.5 Livret 8



Je vérifie les annexes – Pièces 4 et suivantes

Il y a plusieurs dossiers d'annexes

① Les futurs projets devront obligatoirement respecter les dispositions des Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) (plusieurs dossiers) et les autres annexes donnent des informations sur différentes thématiques.



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**



**Plan local d'urbanisme
intercommunal**

steuñv lec'hel ar c'hêraozañ
etre-kumunel